



Le 24 janvier 2023.

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Chers Conseillers communaux,

Conformément à l'article L1122-13 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous adresser la présente convocation pour la séance du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 30 janvier 2023 à 19h30**, à la Maison communale, Place Communale, 6 à 1320 Beauvechain.

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE :

Conformément à l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et l'article 13 du ROI, le point suivant est ajouté à l'ordre du jour de la séance, à la demande expresse de Monsieur Eric EVRARD, conseiller communal du groupe NENA

Séance publique

19. Affaires générales – Ajout dans le R.O.I. du Conseil communal - Proposition complémentaire à l'ordre du jour à la demande de Monsieur Eric EVRARD, Conseiller communal du groupe NENA (Art. 13 du R.O.I. du Conseil communal et Art. L1122-24 du CDLD).

Par le Collège communal :

Par ordonnance :
La Directrice générale,

Delphine VANDER BORGHT



La Bourgmestre,

Carole GHIOT